

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un et le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés :

Procurations : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick, Madame MAZIERE Audrey à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 09/11/2021

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 et le soumet à approbation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021.**

**1. ATTRIBUTION DE CHEQUES KDO4 POUR LE PERSONNEL**

Pour remercier le personnel de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur attribuer des chèques KDO4 émis par la CCI des Alpes de Haute Provence.

Il propose l'achat de chèques KDO4 pour un montant total de 500 € (+ 20 € TTC de frais de port) qui seront répartis à l'ensemble du personnel.

**Le Conseil, à la majorité (10 pour et 1 abstention), approuve l'attribution, au personnel de la Mairie, de chèques KDO4 pour un montant total de 500 € + 20 € TTC de frais de port.**

**2. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MADAME ET MONSIEUR ARMAND RAMOS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 04/2021 du 19 janvier 2021 concernant l'échange de terrains entre la Commune de Bevons et Madame et Monsieur Armand RAMOS. Depuis cette date, l'arpentage a été dressé par Madame Karine SCHATTEMAN, géomètre expert. Son rapport fait état de l'échange de parcelles suivant :

- De Madame et Monsieur Armand RAMOS à la Commune de Bevons :
  - o B1108 de 65 m<sup>2</sup>
  - o B1113 de 41 m<sup>2</sup>
  - o B1117 de 19 m<sup>2</sup>
  - o Soit un total de 125 m<sup>2</sup>
- De la Commune de Bevons à Madame et Monsieur Armand RAMOS :
  - o B1106 de 7 m<sup>2</sup>
  - o B1110 de 74 m<sup>2</sup>
  - o B1114 de 1 m<sup>2</sup>
  - o Soit un total de 82 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire précise que la valeur des terrains respectivement échangés est équivalente et d'une valeur de 100 €. Il rappelle également que les frais de géomètre et d'acte notarié incombent à Madame et Monsieur Armand RAMOS.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de l'échange :**
  - **Des parcelles B1108, 1113 et 1117 de Madame et Monsieur Armand RAMOS créées par le bornage du géomètre Karine SCHATTEMAN d'une surface totale de 125 m<sup>2</sup> et d'une valeur de cent euros, avec,**
  - **Les parcelles B1106, 1110 et 1114 de la Commune de Bevons créées par le bornage du géomètre Karine SCHATTEMAN d'une surface totale de 82 m<sup>2</sup> et d'une valeur de cent euros ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude MARTELLI et VACHIER, Notaires à SISTERON et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

### **3. CONVENTION DE SERVITUDES POUR ELECTRIFICATION**

Monsieur le Maire informe que PIQU'ELEC, bureau d'étude chargé par ENEDIS, soumet, à la Commune de Bevons, une convention de servitudes pour l'installation d'une ligne électrique souterraine de 400 V sur les parcelles A516, 525, 521 et B1111 (Chemin de La Fontaine).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil, à l'unanimité,**

- **Valide la convention de servitudes à ENEDIS sur les parcelles A516, 525, 521 et B1111 (Chemin de La Fontaine) pour installer une ligne électrique souterraine de 400 V ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

### **4. PARTICIPATION A UN LOGICIEL DE TRAVAIL ORDINATEUR SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire explique que pour permettre à la secrétaire de se connecter à distance sur l'ordinateur de la commune et lui permettre d'intervenir rapidement sans se déplacer, il a été nécessaire d'installer un logiciel sur son ordinateur portable.

Ce logiciel, ANYDESK, lui permet d'intervenir sur les 5 communes pour lesquelles elle travaille, à savoir VALBELLE, BEVONS, LES OMERGUES, CUREL et CHATEAUNEUF-MIRAVAIL. La licence de ce logiciel a un coût annuel pour cette année de 238,80 euros.

C'est la commune de VALBELLE qui a pris en charge le paiement de la facture.

Monsieur le Maire propose de participer au 1/5<sup>ème</sup> du coût annuel de cette licence pour cette année 2021 et également pour les années 2022 et 2023.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve la participation au 1/5<sup>ème</sup> du coût de la licence annuelle du logiciel ANYDESK ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à rembourser la commune de VALBELLE pour un montant de 47,76 euros pour l'année 2021 ;**
- **Dit que ce principe est reconduit pour les années 2022 et 2023.**

## 5. RAPPEL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Recrutement de Nicole LARCHER du 08 au 12 novembre 2021 en remplacement de Maryse LATIL (garderie et restauration scolaire)
- Recrutement de Elsa BOTTAGISI du 08 au 12 novembre 2021 en remplacement de Maryse LATIL (ménage de l'école)

## 6. QUESTIONS DIVERSES

### *Réunions :*

- Congrès des Maires du 04 le 14/10 : rencontres avec le SDIS04, Orange et Mission Locale
- Société du Canal de Provence le 15/10 : fin des travaux prévue fin 2023 – début 2024 ; arrosage des jardins : étude possible avec les propriétaires sur demande
- Commission « Eau et Assainissement » le 15/10 : projet de consultation pour une DSP, jusqu'au 31/03/2033, limitée à l'affermage (investissement à la charge de la CCJLVD) et SPANC en option
- SIVU le 03/11 : recrutement d'un ingénieur spécialiste de l'eau
- Bureau de la CCJLVD le 08/09 : attribution du contrat SPANC à la SEM
- Comité de Pilotage et lancement du Programme Mobili'terre le 09/11
- Conseil Communautaire le 15/11 : marché pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des cartons ainsi que le nettoyage des bacs ; consultation pour la fourniture et la livraison de colonnes aériennes de tri sélectif
- Conseil des Ecoles le 15/11 : info sur la création de la classe à Valbelle + infrastructure ; projet de classes de découverte pour les écoles Maternelle de Noyers sur Jabron et CM2 de Bevons

### *Entretiens et travaux réalisés*

- Fin de la pose des panneaux de rue et des numéros d'habitation ; caniveaux Chemin de La Grande Bastide et Chemin du Ravin de la Combe nettoyés et bétonnés ; bouche à clé et tête de buses réhaussées Chemin du Ravin de la Combe par TP Valernes
- Mise en service du chauffage de la salle Cœur de Village difficile + entretien annuel par CLIMAX

### *Entretiens et travaux à finaliser / venir*

- Caméra sur zone de tri sélectif ou vidéosurveillance : rédaction du diagnostic en cours
- Vitesse excessive sur la RD946 : intervention de la gendarmerie Peyruis en cours

### *Divers*

- Projet « Rénovation du toit de l'Eglise + cloche + valorisation » : 40% accordée par la Région et 30 % accordée par le Département. Lancement d'une consultation (coût + délai) auprès de plusieurs entrepreneurs pour le toit et actualisation des devis pour la cloche et la valorisation
- Route du Collet : rédaction des demandes de subvention (DETR2022 et Amendes de Police)
- Demande préalable de travaux (05) de GAEC Les Drailles pour camping à la ferme : accordée
- Incivilités : envoi de 2 courriers LRAR, dont un entrepreneur avec information des Maires de la CCJLVD et de Sisteron
- Extinction des lampadaires du Quartier Saint-Michel à 23h à partir de janvier 2022
- Recrutement de l'Adjoint Technique : en cours jusqu'au 26/11
- Convention de partenariat avec l'EREA pour « CAP jardinier / paysagiste » signée le 09/11
- Le Maire informe qu'il ne parrainera pas de candidat à l'Election Présidentielle

La séance est levée à 21h20

Le Maire,

**Marc HUSER**

